Image not found or type unknown

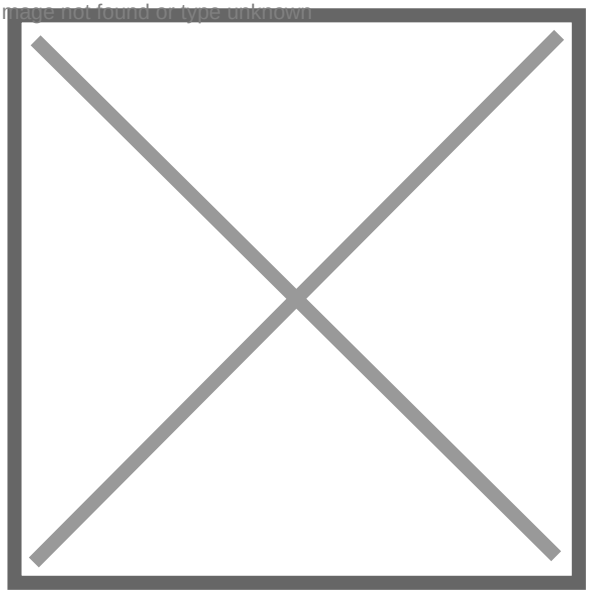

Attouchement sexuel sur mineurs par un père

Par **tchii**, le **22/09/2011** à **16:21**

Bonjour,

Est ce que la justice est en faute quand elle perd un dossier durant plus de 8 ans (attouchement sur mineurs) ? Peut on l'attaquer pour faute ?

Voici ma situation : j'ai 22 ans et à l'âge de 13 ans, j'ai portée plainte, mon père a reconnu le lendemain. Je suis retournée dans ma famille et rien ne se passe pendant 7 ans. Je me renseigne et decouvre qu'ils ont perdu le dossier. Ils le reconstistue mais maintenant je pense que tout ça est trop tard, je suis passé outre et je trouve que c'est illégitime de punir quelqu'un 9 ans plus tard. La justice reprend le procès et je me demande s'il y a un moyen d'arrêter ce procès ?

Par **Tisuisse**, le **22/09/2011** à **20:00**

Bonjour,

L'affaire n'est pas prescrite et, vous, vous pouvez renoncer à la plainte contre votre papa. Par contre, le Ministère Public, au nom de la protection de la Société, a parfaitement le droit de poursuivre et il y a de très grandes chances pour que votre père, même après toutes ces années, doive répondre de ses acte devant le tribunal.

Par **tchii**, le **22/09/2011** à **21:47**

j'avais compris cela, mais est ce que le magistrat qui s'est occupé de mon dossier assumeras ces fautes de part la situation instable dans laquelle il m'a mise. Il faut avouer que je ne comprend pas pourquoi il ne reconnaisse pas leurs manque de proffessionalisme, alors qu'il m'ont remise comme ci rien ne s'étais produit dans ma famille qui comme beaucoup d'autre dans des cas similaire en veulent à la victime. A 13 ans gérer une tel situation avec juste un million de question et de rien comprendre ayant fait les choses comme il le fallait, je me demande ou est la justice et la protection de la victime.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés